

REGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU FESTIVAL

Le festival est organisé au premier semestre 2008. Il s'adresse aux jeunes âgés de 13 à 30 ans, résidant en Ile de France, concourant soit à titre individuel, soit en tant que membre d'une association ou d'un établissement scolaire.

ARTICLE 2 : GENRE, DUREE

Fiction et documentaire (d'une durée de 13 minutes au plus, générique compris). Les films d'animation sont acceptés.

ARTICLE 3 : SUPPORTS, FORMATS

Pour la pré-sélection, envoyez-nous une cassette VHS, MiniDV ou un DVD. Tous les supports de tournage professionnels sont interdits (BETACAM, DVCAM, 16 mm, Super 16 mm, 35 mm...).

Les supports acceptés pour le tournage sont : VHS, S-VHS, 8 mm, super 8, Hi-8, D8, Mini DV, HD, dvd.

ARTICLE 4 : SUJET

Le festival n'impose pas de thème aux participants.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Bulletin d'inscription + envoi des cassettes + fiche technique + règlement par chèque : avant le 29 février 2008. L'envoi des support de sélection se fera aux frais des candidats qui renoncent à tout recours contre les organisateurs en cas de perte ou de détérioration de ces dernières.

ARTICLE 6 : DROITS DE DIFFUSION

Les participants cèdent au Festival Imag'Essonne sans contrepartie :
- le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections.
- le droit de reproduction d'images ou d'extraits de films pour une diffusion dans la presse, sur les chaînes de

télévisions et sur internet. Les films primés seront diffusés par toutes les structures partenaires du festival.

ARTICLE 7 : SELECTION DES FILMS

Le comité de sélection du festival visionne les VHS, mini DV, DVD et sélectionne une quinzaine de courts métrages. Les réalisateurs des films sélectionnés seront contactés et devront envoyer dans les 10 jours suivants une copie de leur master, de préférence sur mini DV. Si cette copie s'avère être de trop mauvaise qualité, le film préalablement sélectionné pourra être retiré de la sélection. Les copies des masters des films sélectionnés seront rendues aux réalisateurs après le festival (à retirer à la M.J.C. Maryse Bastié après le festival dans un délai de 3 mois).

ARTICLE 8 : CRITERES DE SELECTION

- Originalité du sujet et sa réalisation
- Qualité des images et du son
- La non utilisation d'images de télévision ou de cassettes commerciales
- La non utilisation de morceaux musicaux commerciaux

ARTICLE 9 : JURY

Le jury se compose de professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, de représentants des organismes partenaires du festival. Les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 10 : LES PRIX

Pour chacune des deux catégories (13-17 ans et 18-30 ans), plusieurs prix seront décernés, parmi lesquels un Prix du public et un Prix du jury (dotation en cours).

ARTICLE 11 :

L'inscription au concours vaut l'acceptation du présent règlement .

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Le bulletin d'inscription, le film et le règlement sont à renvoyer avant le **29 février 2008**

à la M.J.C. Maryse Bastié - 12, Place René Coty
91170 Viry Chatillon - 01 69 05 78 29

Frais d'inscription :

- o Association, établissement scolaire : 30 € (nombre de films illimité)
- o Individuel : 5 € (pour un film)
10 € (nombre de films illimité)

Chèque à l'ordre de "l'UDMJC 91"

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS imag'essonne 6ème édition

Individuel 13- 17 ans
 18-30 ans

Association (nom) :

Etablissement scolaire (nom) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Nom/Prénom du réalisateur :

Titre du film :

Support du tournage :

Durée :

Résumé :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte les décisions du jury, sans qu'il soit tenu d'en communiquer les motifs.

Fait à :

Le :

Signature :

Date de naissance du réalisateur :

Pas de restriction sur l'année de production, mais le réalisateur doit avoir entre 13 et 30 ans actuellement.

Signature du représentant légal pour les mineurs.
Bulletin à envoyer avant le 29 février 2008 avec le film et le règlement (chèque à l'ordre de "l'UDMJC 91")